



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE L'ISLET MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le mardi 1^{er} septembre 2020, à 19 h, à la salle du Conseil, devant assistance, selon les normes prescrites du moment. Étaient présents Madame la conseillère, Cathy Michaud, Messieurs les conseillers, Pierre Caron, Jonathan Duval, Jacques Leclerc, Gaétan Lord et Marcel Pelletier tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron.

La secrétaire-trésorière dresse le procès-verbal.

01. MOT DE BIENVENUE

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous.

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01. MOT DE BIENVENUE
02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 10 AOUT 2020
04. SUIVI AU PROCES-VERBAL
05. COMPTES A PAYER A CE JOUR
06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)
 - 06.01. Décision pour ressource d'hébergement temporaire d'animaux
 - 06.02. Résolution pour modification de signataires pour chèques et autres effets municipaux
 - 06.03. Offre d'adhésion à la Mutuelle de prévention SST
07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)
 - 07.01. Rapport du directeur en incendie
08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)
 - 08.01. Rapport du directeur en voirie
 - 08.02. VTT
 - 08.03. Décision sur matériel pour trottoir pour programmation TECQ
 - 08.04. Réparation asphaltage au 5^e Rang
 - 08.05. Décision pour fissures au 6^e Rang
09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)
 - 09.01. Bac pour matériaux de construction
10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, ORH, MADA, FAMILLE)
 - 10.01. Suivi des comités
 - 10.02. ORH-St-Damasc
10. DEMANDES DIVERSES :
11. VARIA :
12. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE
13. CORRESPONDANCE
14. CLOTURE DE LA SEANCE

Résolution 107-09-2020

Le conseiller Jacques Leclerc propose que cet ordre du jour soit accepté, en laissant l'item Varia ouvert, appuyé par le conseiller Marcel Pelletier et résolu unanimement.



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

03. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 10 AOÛT 2020

ATTENDU QU' une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenu le 10 août 2020 a été remise, avec l'avis de convocation, à tous les membres du Conseil au moins 72 heures avant le tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et dispenser la lecture de celui-ci séance tenante ;

EN CONSÉQUENCE, Résolution 108-09-2020

La conseillère Cathy Michaud propose que le procès-verbal du 10 août 2020 soit accepté, appuyé par le conseiller Gaétan Lord et résolu unanimement.

04. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Rien

05. COMPTES À PAYER À CE JOUR

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu les explications nécessaires sur la liste des comptes qui doivent être acceptés et acquittés ;

ATTENDU QUE sous la résolution 07-01-2020, le Conseil a accepté les dépenses incompressibles 2020 soient acquittées sur réception sans présentation mensuelle ;

EN CONCLUSION, Résolution 109-09-2020

Il est proposé par le conseiller Jacques Leclerc, appuyé par le conseiller Gaétan Lord et résolu unanimement que tous les comptes soient acceptés et acquittés, dont la liste présentée pour une somme totale de 33 796.40\$.

Je certifie que les fonds sont disponibles pour le paiement de ces factures.

Dany Marois, secrétaire-trésorière

06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE (législation, gestion, greffe, évaluation, autres)

06.01. Décision pour ressource d'hébergement temporaire d'animaux

ATTENDU QU' à la séance d'août, le Conseil a demandé de vérifier si la propriétaire de la garderie canine



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

à St-Damase serait intéressée de fournir le service répondant au besoin de récupérer et garder les animaux errants le nombre de jours requis par le règlement aux frais du propriétaire ou de la Municipalité si non réclamés ou propriétaire inconnu ;

ATTENDU QUE

Mme Peeters est intéressée. La commande doit provenir de la Municipalité seulement. Madame demande 100 \$ pour recherche et récupération de l'animal sur le territoire de St-Damase uniquement et 25 \$ si l'animal est attaché à un endroit précis ; Si un toilettage est nécessaire pour cause de santé (ex.moufette), le tarif varie selon la grosseur de 40 \$ et plus (selon le marché) ; Elle est prête à facturer le propriétaire directement et à faire un suivi à la Municipalité lorsque le propriétaire récupèrera son animal ; Si la bête est non réclamée dans 3 jours, la Municipalité peut la vendre ou la faire euthanasiée. Mme Peeters facturera les frais à la Municipalité à cette occasion ; Comme la vente d'un animal peut prendre du temps, elle propose à la Municipalité de trouver une SPA et elle est prête à aller porter l'animal pour un tarif de 20 \$ plus frais au kilométrage ;

EN CONCLUSION, **Résolution 110-09-2020**

Il est proposé par le conseiller Marcel Pelletier, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu unanimement d'accepter l'offre de madame Peeters telle que stipulé ci-haut.

06.02. Résolution pour modification de signataires pour chèques et autres effets municipaux

Résolution 111-09-2020

Il est proposé par le conseiller Jacques Leclerc, appuyé par le conseiller Jonathan Duval et résolu unanimement que mesdames Anne Caron, Maire, Dany Marois, D.G./secrétaire-trésorière, Cathy Michaud, maire-suppléant et Johanne Caron, secrétaire-trésorière adjointe soient autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet, les chèques et autres documents relatifs à la bonne marche de la municipalité.

06.03. Offre d'adhésion à la Mutuelle de prévention SST

Résolution 112-09-2020

Il est proposé par le conseiller Marcel Pelletier, appuyé par le conseiller Gaétan Lord et résolu unanimement que la Municipalité Saint-Damase-de-L'Islet adhère à la Mutuelle de prévention SST; ayant pris connaissance des documents : Mutuelle FQM Prévention en santé et sécurité du travail, Médial services-conseil-sst et le modèle de résolution d'adhésion avec le document de convention.



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

07. SÉCURITÉ PUBLIQUE (police, incendie, sécurité civile)

07.01. Rapport du directeur en incendie

Le Maire fait la lecture du rapport, préparé par le directeur en incendie, qui fait état des actions exécutées depuis le dernier rapport.

08. TRANSPORT (voirie, neige, éclairage de rues, transport adapté et collectif)

08.01. Rapport du directeur en voirie

Rien de spécial. Or, afin de protéger la cabine et la peinture du tracteur, le directeur en voirie demande s'il est possible d'ajouter des ailes avant au tracteur. Cet ajout, évalué à 1 640 \$ permettrait de recevoir moins de cailloux un peu partout et en période hivernale le calcium ne se retrouverait pas jusqu'à la cabine et donc, le nettoyage dehors par temps froid serait moins fréquent.

Résolution 113-09-2020

Il est proposé par le conseiller Jacques Leclerc, appuyé par le conseiller Marcel Pelletier et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet achète des ailes avant pour le tracteur au coût n'excédant pas 1 640 \$.

08.02. VTT

Les élu(e)s ont reçu avec la convocation une copie du règlement 12-2018. Aucun contact n'a été fait avec le président du Club de VTT pour savoir si effectivement le tracé avait été changé et discuter à nouveau des inconvénients pour les résidents de Pinguet. Bref, un échange aura lieu avec le président et un avis de motion sera formulé à la séance d'octobre pour abroger le règlement 12-2018 si nécessaire.

08.03. Décision sur matériel pour trottoir pour programmation TECQ

Résolution 114-09-2020

Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyé par le conseiller Marcel Pelletier et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet opte pour l'option du trottoir en béton de ciment pour l'inscrire à la programmation TECQ 2019-2023.

08.04. Réparation asphaltage au 5 e Rang

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des travaux est plus bas que 25 000 \$ et que ce contrat peut être octroyé de gré à gré, une seule soumission a été demandée à Pavage Réparation Francoeur inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Pavage Réparation Francoeur inc. s'élève à 13 680 \$+taxes pour couvrir une surface de 30.8 m par 6.8 m avec deux couches de 2 pouces chacune ;

EN CONSÉQUENCE, Résolution 115-09-2020

Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Jacques Leclerc et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet accorde la contrat de réparation d'asphaltage



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

au 5 e Rang dans la côte un peu avant la
Route Bédard à Pavage Réparation
Francoeur inc. au coût de 13 680 \$ plus
taxes.

08.05. Décision pour fissures au 6 e Rang

CONSIDÉRANT QUE les fissures observées au 6 e Rang ne
peuvent être inscrites dans la garantie car il
ne s'agit pas d'une malfaçon ;

CONSIDÉRANT QUE la réparation de ses fissures, nécessaires à la
durabilité de la route, est évalué à
3 584.75 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont une directive de
changement pouvant être identifiée à la
reddition du RIRL-2017-603B ;

EN CONCLUSION, Résolution 116-09-2020

Il est proposé par le conseiller Marcel
Pelletier, appuyé par le conseiller Gaétan
Lord et résolu unanimement d'accepter la
directive de changement au projet RIRL-
2017-603B au coût de 3584.72 \$.

09. HYGIÈNE DU MILIEU (Égout, ordures et recyclage)

09.01. Bac pour matériaux de construction

Résolution 117-09-2020

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lord, appuyé par le conseiller
Jacques Leclerc et résolu unanimement que la Municipalité demande
à Garage Claude Albert un conteneur à installer tout près du garage
municipal pour y déposer les matériaux de petits travaux de
rénovation pour le samedi 3 octobre 2020, de 8 h à 16 h.

10. SANTÉ, URBANISME, AMÉNAGEMENT (urbanisme, aménagement, ORH, MADA)

10.01. Suivi des comités

Chacune des responsables donne un résumé de l'avancement respectif
des 2 futures politiques.

10.02. ORH-Succursale St-Damase-de-L'Islet

Le représentant présente une mise à jour des divers dossiers toujours
en suspens avec l'ORH : servitude notariée, entente 2019 et 2020
ainsi que des factures que l'ORH doivent à la Municipalité.

11. DEMANDES DIVERSES :

Rien



N° de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

12. Varia :

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Seuls les points demandant des délibérations et décisions sont retenus aux fins du procès-verbal, article 201 du code municipal du Québec.

Les points soulevés par la population par téléphone, courriel ou autres seront mentionnés à la prochaine séance.

14. CORRESPONDANCE

La liste est lue par le Maire. Les documents de la correspondance peuvent être consultés en tout temps, sur les heures d'ouverture du bureau municipal jusqu'à la prochaine séance.

15. CLOTURE DE LA SEANCE

Résolution 118-09-2020

Proposé par la conseillère Cathy Michaud, il est 20 h 01.

Maire

D.G/Sec.-trés.